

A & D CONCEPTION
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 Avenue Isola Bella, Le Gallia Bella, 06400 CANNES
518 411 186 RCS CANNES

ACTE DE DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 17 MARS 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- La société dénommée **SJM DEVELOPMENT**, société par actions simplifiée au capital de 29 400 euros, ayant son siège social L'Armenonville Entrée 2, 9 Rond-Point Duboys d'Anger, 06400 CANNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CANNES (06) sous le numéro 799 628 888, représentée aux présentes par Monsieur **Stéphane MARCOUX** en sa qualité de Président.

- La société dénommée **ANTHRACITE-MC**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 155 Avenue du Golf, 06250 MOUGINS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CANNES (06) sous le numéro 902 922 418, représentée aux présentes par Madame **Marine BOUVIER** en sa qualité de Présidente.

- La société dénommée **PGMH**, société par actions simplifiée au capital de 29 050 euros, ayant son siège social 3 Impasse du Vallon Provençal, 06400 CANNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CANNES (06) sous le numéro 903 069 904, représentée aux présentes par Monsieur **Pierre-Guillaume MATHERN** en sa qualité de Président.

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée **A & D CONCEPTION** désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société **A & D CONCEPTION** et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de transférer le siège social du « 36 Avenue Isola Bella, Le Gallia Bella, 06400 CANNES » au « L'Armenonville Entrée 2, 9 Rond-Point Duboys d'Anger, 06400 CANNES », et ce à compter du rétroactivement du 01/03/2025, et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

«

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : L'Armenonville Entrée 2, 9 Rond-Point Duboys d'Anger, 06400 CANNES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Acte établi sous forme électronique le 17/03/2025.

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, le présent acte sous signature privée est établi sous forme électronique.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : « L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité. »

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après littéralement rapporté : « La signature nécessaire à la perfection d'un acte juridique identifie son auteur. Elle manifeste son consentement aux obligations qui découlent de cet acte. Quand elle est apposée par un officier public, elle confère l'authenticité à l'acte. Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Signatures électroniques :

La société dénommée **SJM DEVELOPMENT** représentée par M. **Stéphane MARCOUX** :

DocuSigned by:
 Stéphane MARCOUX
02DE98CE0971402...

La société dénommée **ANTHRACITE-MC**, représentée par Mme **Marine BOUVIER** :

Signé par :
 Marine BOUVIER
60A88A0E2C3C458...

La société dénommée **PGMH**, représentée par M. **Pierre-Guillaume MATHERN** :

DocuSigned by:
 Pierre-Guillaume MATHERN
9797E7403A6B4E5...